

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 10 décembre 2024 / N° 64

Président : M. Eric Schaller, président du Conseil général
Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire
Lieu : Centre communal de Vicques, salle au 1^{er} étage

1. Ouverture de la séance

Le **président, M. Eric Schaller**, ouvre la séance à 19h30. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire, les représentants de la presse ainsi que le public, particulièrement une délégation de la commune de Saignelégier qui assiste ce soir à notre séance.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°43 du jeudi 28 novembre 2024 ;
- par courriel ;
- par affichage public.

Sont présents : Floriane Beuret, Patrick Cerf, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martial Chételat, Martin Clerc, Michel Darbellay, Gabriel Friche, Laura Frund, Eric Lachat, Fabrice Lachat, Gabrielle Maître-Brusatin, Léna Joliat, Alain Munier, Nicolas Ruchti, Maël Ruffieux, Eric Schaller, Louise Schaller, Laurent Steulet, Damien Voisard, Catherine Wolff, Joseph Zmoos.

Excusés : Nicolas Dupré

22 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint ;

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 septembre 2024 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Réponse à la question écrite « quelles possibilités en matière de collaboration intercommunale » ;
5. Statuer sur la création de 3.05 EPT pour la Maison de l'Enfance ;
6. Prendre connaissance et approuver le règlement sur la jouissance des biens bourgeois et d'admission des nouveaux bourgeois de la Commune de Val Terbi – Bourgeoisie de Vermes ;
7. Budget 2025
 - Discuter et approuver la liste des investissements selon le rapport relatif au budget 2025. Donner compétences au Conseil communal pour se procurer le financement ;

- Fixer la quotité d'impôts et les taxes communales ;
 - Discuter et approuver le budget de fonctionnement ;
 - Discuter et approuver les budgets bourgeois ;
8. Nomination d'un membre à la commission de l'urbanisme ;
9. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de Mme Brusatin Gabrielle de Vicques ;
10. Communications ;
11. Constitution du Bureau 2025
- Présidence
 - 1^{ère} vice-présidence
 - 2^{ème} vice-présidence
 - 2 scrutateurs

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance a été envoyé par courriel et est disponible sur le site internet de la commune.

Aucune modification n'est demandée, **le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 est accepté à l'unanimité** et son auteure remerciée.

3. Questions orales et interventions

Aucune intervention n'a été demandée, toutefois, **M. le Président** s'assure que personne ne veuille prendre la parole avant de passer au point suivant.

4. Réponse à la question écrite « quelles possibilités en matière de collaboration intercommunale »

La question écrite a été déposée par **M. Michel Darbellay** lors de la séance du 25 juin 2024. En amont de cette séance, le Conseil communal a transmis sa réponse au Conseil général :

Le Conseil communal reconnaît l'importance de garantir des services efficaces et adaptés aux besoins actuels des citoyens. Cependant, les défis croissants auxquels les communes font face, tels que la complexité des tâches administratives, la disponibilité limitée des ressources humaines et financières, et la difficulté de recruter des personnes prêtes à s'engager dans des fonctions politiques, nous amènent à réfléchir à des solutions plus structurées et durables.

- **Est-ce que les collaborations intercommunales représentent une piste que le Conseil communal entend davantage creuser ?**

Le Conseil communal estime que les collaborations intercommunales, bien qu'ayant montré leur utilité à court terme, ne constituent pas une solution suffisante pour répondre aux défis profonds que rencontrent les communes. En effet, ces collaborations maintiennent une fragmentation des structures décisionnelles, augmentent la complexité administrative et limitent la portée des actions. Le Conseil communal privilégie

plutôt l'exploration de solutions plus intégrées, telles que la fusion communale, qui permettraient de surmonter les limitations des partenariats intercommunaux et de créer un cadre décisionnel unifié et efficace.

- **Est-ce que ce sujet est abordé de manière régulière lors de rencontres avec d'autres exécutifs communaux ?**

Les discussions sur les collaborations intercommunales et leurs limites font l'objet d'échanges réguliers lors des rencontres avec d'autres exécutifs communaux. Cependant, une attention particulière est portée aux réflexions stratégiques menées par l'AMDD, qui a récemment proposé de créer un groupe de travail pour examiner la possibilité d'une commune unique pour le district de Delémont. Cette initiative vise à dépasser le modèle des collaborations temporaires et fragmentées pour envisager une gouvernance consolidée, répondant ainsi aux défis croissants de la gestion communale.

Ce projet prend une nouvelle dimension après l'échec partiel de l'initiative « Delémont et sa couronne » en 2016. La perception de la population a évolué, et il est désormais opportun de relancer la discussion, avec un groupe de travail qui pourrait être mis en place après l'assemblée de l'AMDD prévue le 29 janvier 2025.

- **Dans quels domaines et services le Conseil communal voit-il des possibilités de collaboration avec des communes environnantes, à court, moyen et long terme ?**

Le Conseil communal reconnaît que, dans le contexte actuel, certaines collaborations peuvent être maintenues à court terme pour assurer la continuité des services essentiels. Toutefois, la vision stratégique à moyen et long terme est résolument orientée vers l'étude d'un regroupement ou d'une fusion qui permettrait de centraliser les efforts, d'optimiser les ressources, et de renforcer la capacité d'investissement et de planification, ce qui n'est pas réalisable dans le cadre de simples collaborations intercommunales.

Conclusions

Le Conseil communal estime que les fusions représentent une réponse plus complète et structurée que les collaborations intercommunales pour relever les défis à long terme. Une fusion permettrait de simplifier la gouvernance, de réduire les coûts administratifs redondants et d'offrir une vision stratégique et unifiée pour le développement du territoire. Cette option favoriserait également une meilleure attractivité et compétitivité en donnant une identité forte à la nouvelle entité. Dans l'immédiat, le Conseil communal continuera d'explorer et de soutenir les collaborations intercommunales là où elles apportent une valeur ajoutée, tout en participant activement aux discussions initiées par l'AMDD.

M. le Président demande l'appréciation de **M. Michel Darbellay**. Ce dernier remercie le Conseil communal pour sa réponse et se dit **satisfait**.

5. Statuer sur la création de 3.05 EPT pour la Maison de l'Enfance

Pour l'entrée en matière, **M. Samuel Rohrbach** s'avance à la tribune :

Lors de la séance du 25 juin dernier, vous aviez accepté le crédit supplémentaire relatif à l'ouverture de l'UAPE à Corban et donc la création de 1,5 EPT. A cette occasion, j'avais signalé dans mon préambule : « il y a de plus en plus d'enfants pris en charge tôt et d'enfants qui restent jusqu'en toute fin de journée à la Maison de l'enfance. De ce fait, l'encadrement nécessaire est plus important. La directrice gère très bien cela en recourant aux heures supplémentaires. Nous sommes en train d'évaluer ce qu'il faudrait comme EPT en plus pour le budget 2025 afin d'éviter ces heures supplémentaires et répondre aux besoins. Une première estimation donne 0,9 EPT en plus, mais cela sera clarifié en août par rapport aux inscriptions ».

Cela a été fait et c'est pourquoi je vous demande d'entrer en matière pour ce point.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

« L'évaluation rigoureuse des besoins effectuée par la directrice a mis en évidence la nécessité d'augmenter les effectifs de 3,05 EPT, portant l'effectif total à 14,05 EPT.

Comme annoncé en juin, il y a 1,5 EPT pour l'antenne de Corban. Les EPT supplémentaires s'élevant à 1,55 EPT concernent le site de Vicques. Ces EPT sont dus à 3 facteurs :

1) L'extension des horaires d'accueil : la demande des familles évolue, avec un besoin accru pour un accueil tôt le matin (dès 6h30) et tard le soir (jusqu'à 18h30). Ces plages horaires nécessitent de doubler les effectifs afin de respecter les ratios d'encadrement.

2) Il y a aussi en parallèle une hausse du taux de remplissage : l'augmentation du nombre d'enfants accueillis entraîne une intensification du travail pour l'ensemble de l'équipe. Cette situation ne peut être durablement maintenue sans risque d'épuisement ou de baisse de la qualité de nos services.

3) De plus, il faut ajouter la hausse du nombre d'enfants à besoins spécifiques : ces situations demandent une attention particulière et un accompagnement renforcé, qui mobilisent davantage de ressources humaines.

L'augmentation de 3,05 EPT portera l'effectif total à 14,05 EPT, répartis comme suit :

- 11,2 EPT pour l'équipe éducative (éducateurs/trices et assistants/es socio-éducatif-ive) ;
- 1,0 EPT pour la direction ;
- 1,85 EPT pour les fonctions de soutien (intendance, cuisine, conciergerie).

Au niveau financier, cette augmentation entraînera :

- 190'000 frs de charges salariales supplémentaires
- 40'000 frs d'autres charges
- 60'000 frs de recettes supplémentaires issues des frais de garde

En termes de subventions, pour 60 places, si le taux de remplissage est optimal, la participation cantonale est estimée à 1'693'000 frs. Toutefois, le coût total de revient atteindra 1'819'000 frs, laissant à la commune un solde de 126'000 frs à financer. A noter que nous rencontrons jeudi les services cantonaux pour parler du nombre de places subventionnées afin de mieux répondre aux besoins évoqués auparavant.

Ceux-ci évoluent et, pour répondre aux besoins de notre société, il est essentiel que notre Maison de l'Enfance dispose des moyens nécessaires. Cette augmentation des effectifs est une réponse indispensable à l'élargissement de notre offre d'accueil découlant de cette évolution. Elle permettra de maintenir un service de qualité, adapté aux exigences des familles et aux normes légales en vigueur, tout en garantissant un cadre favorable au développement des enfants.

Le Conseil communal sollicite le soutien du Conseil général à cette demande afin de pouvoir répondre aux attentes des familles et continuer d'offrir un service de qualité conforme aux exigences légales et aux besoins de notre commune.

M. Martin Clerc demande si la place est suffisante dans les locaux actuels pour une demande toujours plus forte ?

Une projection a été faite pour les années à venir et il en ressort qu'effectivement, le nombre d'enfants susceptibles d'avoir besoin d'être accueillis sera de plus en plus élevé selon **M. Samuel Rohrbach**.

Actuellement, la capacité d'accueil en crèche est principalement limitée par l'espace disponible, ce qui représente un défi face à la demande croissante. A l'avenir, la commune devra faire un choix stratégique important.

D'une part, elle pourrait choisir de limiter son offre en fonction des espaces existants, au risque de ne pouvoir répondre à toutes les demandes, par exemple en n'accordant plus le passage direct crèche-UAPE comme actuellement. D'autre part, elle pourrait décider de maintenir la priorité accordée aux fratries, ce qui nécessiterait des efforts pour élargir les infrastructures et augmenter la capacité d'accueil. Comme cela a été dit plus haut, des discussions auront lieu prochainement avec les services cantonaux pour évoquer toutes ces hypothèses.

M. le Président scrute l'assemblée et comme la parole n'est plus demandée, il propose de passer au vote.

Décision :

Par un vote à main levée, **à l'unanimité**, le Conseil général **accepte la création de 3.05 EPT pour la Maison de l'Enfance**.

6. Prendre connaissance et approuver le règlement sur la jouissance des biens bourgeois et d'admission des nouveaux bourgeois de la Commune de Val Terbi – Bourgeoisie de Vermes

M. Michel Arnoux, conseiller communal en charge du dossier s'avance à la tribune :

L'actuel règlement sur l'affermage des pâturages bourgeois de Vermes date de 1982 et contient bon nombre de formulations anciennes qui ne sont plus d'actualités. Cette situation a amené la bourgeoisie à élaborer un nouveau règlement, en prenant pour exemple le texte en vigueur à la bourgeoisie de Vicques.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

M. le Conseiller communal propose de ne pas passer en revue tout le règlement, les points à relever sont les suivants :

PARTIE 1 : GÉNÉRALITÉS

Article 1 : La Bourgeoisie de Vermes est propriétaire de

1. 97 hectares de prés, champs et pâturages
2. 4 loges
3. 272 hectares de forêts

PARTIE 2 : LOCATION DE BIENS

Article 6 : Les organes de surveillance sont

1. le Conseil communal ;
2. la Commission bourgeoise ;
3. le Chef du dicastère de la Bourgeoisie ;
4. le Garde forestier du Triage

Article 8 : Attribution des parcelles

Le Conseil communal, sur préavis de la bourgeoisie, attribue les parcelles bourgeoises. Il fixe également le montant des fermages sur la base de l'estimation officielle du Service de l'économie rurale.

Article 9 : Conditions de location

Les conditions de location des parcelles bourgeoises sont définies par un bail dont les dispositions relèvent du Code des obligations et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole.

Article 20 : Sous-location

Les parcelles et pâturages loués ainsi que les loges ne pourront pas être sous-loués. En cas de renonciation à une parcelle, le Conseil communal est compétent pour une nouvelle attribution. Les échanges sont interdits sans l'accord du Conseil communal. Les fourrages de base produits sur les terres bourgeoises sont, en cas de pénurie, prioritairement proposés aux exploitants de la localité.

PARTIE 3 : LES FORÊTS

Article 21 : Les forêts de la Bourgeoisie de Vermes sont gérées dans le cadre du Triage forestier du Val Terbi

PARTIE 4 : ADMISSION DES NOUVEAUX BOURGEOIS

Article 23 : Les candidats devront répondre aux critères suivants

- a) être de citoyenneté suisse ;
- b) manifester un intérêt pour la Commune de Val Terbi et la Bourgeoisie de Vermes ;
- c) avoir habité dans la localité de Vermes durant au moins dix ans sans interruption ;
- d) être domicilié à Vermes au moment du dépôt de la demande et de la décision de l'Assemblée bourgeoise.

M. Michel Arnoux se tient à disposition pour répondre aux questions éventuelles mais tout paraît clair.

Décision :

Par un vote à main levée, à **l'unanimité**, le Conseil général **approuve le règlement sur la jouissance des biens bourgeois et d'admission des nouveaux bourgeois de la Commune de Val Terbi – Bourgeoisie de Vermes.**

7. Budget 2025

Ce point est présenté par **M. Claude-Alain Chapatte**, maire :

Le Conseil communal invite le Conseil général à

- Discuter et approuver la liste des investissements selon le rapport relatif au budget 2025. Donner compétences au Conseil communal pour se procurer le financement ;
- Fixer la quotité d'impôts et les taxes communales ;
- Discuter et approuver le budget de fonctionnement ;
- Discuter et approuver les budgets bourgeois ;

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

INVESTISSEMENTS

Dans la liste des investissements à accepter pour 2025, présentée dans le rapport aux comptes, l'investissement pour l'assainissement de l'école du bas à Vicques pour un montant de 1,8 million frs a été accepté par le peuple en date du 24 novembre 2024.

Finalement, les nouveaux investissements à voter pour 2025 sont les suivants :

- Eclairage scénique pour l'ATRIUM : 80'000 frs
- Climatisation de la crèche : 20'000 frs
- Amélioration eau sanitaire à la halle de Vicques : 20'000 frs
- Réfection des douches à l'école de Corban : 40'000 frs
- Pose de panneaux photovoltaïques à la halle de Vermes : 40'000 frs
- Passage au LED dans tous les bâtiments : 80'000 frs
- Rénovation des routes 2025 (enveloppe globale) : 350'000 frs
- Réfection routes de Geneveret et de Rochefort : 550'000 frs
- Arrêts de bus – mise en conformité Lhand : 20'000 frs
- Equipement de déneigement pour Montsevelier : 30'000 frs
- Allées du cimetière de Montsevelier : 40'000 frs

Total des investissements directement liés à notre capacité d'investissements : environ 3 millions avec l'école primaire du bas.

Les investissements ci-dessous sont à charge des financements spéciaux, pour un total de 540'000 frs :

- Canalisations routes de Geneveret et de Rochefort : 140'000 frs
- Mesures PGEE : 250'000 frs
- Projet Scheulte V5-V6 : 130'000 frs
- Chemin de la Fenatte (ferme Vogel) – avant-projet : 20'000 frs

Au total, vous devez vous prononcer sur 1'810'000 frs de nouveaux investissements.

QUOTITÉ D'IMPÔTS ET TAXES COMMUNALES

Le budget de fonctionnement tel que présenté est basé sur une **quotité d'impôt inchangée à 2.20. Les taxes communales restent identiques**. Seules les taxes de l'approvisionnement en eau potable (Vermes) ont été supprimées (reprise du réseau d'eau de Vermes par le SEVT au 1^{er} janvier 2025).

FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET BOURGEOISIES

- Le financement spécial « Approvisionnement en eau (710) » présente un budget à 0, étant donné que le réseau d'eau sera repris par le SEVT au 1^{er} janvier 2025.
- Le financement spécial « Assainissement des eaux (720) » présente une situation déficitaire avec un prélèvement au fonds de réserve de 93'300 francs (augmentation des dédommagements au SEDE et alimentation du fonds de maintien de la valeur).
- Le financement spécial « Gestion des déchets (730) » présente une situation positive avec une attribution au fonds de réserve de 41'350 francs.
- Le financement spécial « Correction des eaux de surface (741) » (digues) présente une situation positive avec 5'200 francs attribués au fonds de réserve.
- Le nouveau financement spécial « Redevance à vocation énergétique (769) » présente également une situation positive avec une attribution de 65'200 francs au fonds de réserve.
- Le SIS présente un budget équilibré avec la prise en charge de la totalité des frais de locaux.
- Concernant les inhumations, il ne s'agit plus d'un financement spécial, il ne doit donc plus s'autofinancer. Le compte des cimetières présente un excédent de charges de 16'850 francs.

Les budgets des bourgeoisies de Montsevelier et Vermes sont légèrement déficitaires de respectivement 14'200 francs et 8'350 francs, alors que la bourgeoisie de Vicques présente un excédent de produits de 23'500 francs.

FONCTIONNEMENT

Le budget du compte de fonctionnement 2025 se présente ainsi :

Comptes MCH2	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
0 Administration générale	1'138'800.00	1'157'450.00	1'151'800.00
1 Ordre et sécurité publics - défense	47'350.00	43'550.00	88'600.00
2 Formation	4'584'600.00	4'544'250.00	4'705'000.00
3 Culture - sports - loisirs - églises	93'550.00	100'900.00	98'150.00
4 Santé	28'750.00	28'100.00	30'950.00
5 Prévoyance sociale	2'829'850.00	2'820'950.00	2'950'550.00
6 Trafic - transports - télécommunications	750'300.00	745'550.00	745'200.00
7 Protection de l'env.-aménag. du territoire	13'700.00	132'850.00	61'050.00
8 Economie publique	12'700.00	10'350.00	45'500.00
9 Finances - impôts	-9'293'600.00	-9'304'100.00	-9'681'150.00
Résultat chapitre 0-9	206'000.00	279'850.00	195'650.00

AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement 2025 est de 718'000 frs (sans les financements spéciaux). Cette somme est stable par rapport à l'année précédente. Elle nous permet de financer environ 900'000 frs.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES - CHARGES

- ✓ Maîtrise des charges communales dans leur ensemble (TP, bâtiments, personnel...).
- ✓ Dépenses uniques inscrites au budget pour un total de 178'400 frs, la plus importante étant l'étude pour le remaniement des chemins agricoles de Vermes pour 35'000 frs (subventionnable à hauteur de 50%).
- ✓ Nouveau contrat de prestations avec un bureau d'ingénieurs pour le suivi des TP et de l'urbanisme (polices des constructions) pour respectivement 20'000 frs et 40'000 frs.
- ✓ Augmentation des charges de l'enseignement de 74'000 frs.
- ✓ Budget de la crèche en hausse de 210'000 frs (ouverture de la nouvelle UAPE à Corban). Selon les prévisions, les subventions de 1'693'000 frs ne couvriront pas le prix de revient de 1'819'000 frs. La commune pourrait donc avoir un montant de 126'000 frs à sa charge (nouvelle baisse des subventions cantonales, mais résultats financiers de l'institution souvent meilleurs que les prévisions).

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES - RECETTES

- ✓ Hausse des rentrées fiscales projetées : 393'850 frs
- ✓ Hausse de la péréquation de 43'900 frs (1,115 million)
- ✓ Notre revenu fiscal harmonisé reste très bas à 72% de la moyenne JU

Le résultat du budget 2025 est négatif à -195'650 frs

RESUMÉ

La capacité d'autofinancement est en très légère hausse. Notre réserve de politique budgétaire de 2,04 millions est suffisante pour absorber plusieurs mauvaises années. La péréquation est très importante pour Val Terbi qui profite pleinement d'une alimentation en hausse du montant global de la péréquation.

Le dossier, au point mort, de la répartition des charges canton-communes et de la péréquation reste primordial pour Val Terbi.

La situation économique des entreprises est difficile, cela pourrait impacter les prochains exercices comptables.

Ce budget se révèle légèrement meilleur que les dernières années, tout en absorbant des charges supplémentaires à la crèche et pour le soutien au Conseil communal d'un bureau d'ingénieurs de la région.

En conséquence, la commission des finances et le Conseil communal vous invitent à accepter les budgets des investissements 2025, les quotités et taxes 2025, les budgets 2025.

M. Patrick Cerf s'avance à la tribune :

« Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, chers collègues,

Disons-le tout de suite, le groupe Val Terbi Ensemble acceptera le budget et nous ne reviendrons pas sur son contenu. Mon propos sera donc général.

Globalement le budget que l'on nous propose est bon. Il est sérieux et sans mauvaise surprise, réglé comme du papier à musique. Comme l'a dit M. le Président, la présence de Monsieur le Maire lors de la séance du groupe Val Terbi Ensemble a permis de dissiper nombre de questions, tant au niveau du fonctionnement que des investissements. On remercie M. le Maire, mais aussi la trésorière communale et la commission des finances pour l'élaboration de ce document important, épine dorsale de la politique communale de l'année à venir.

Cette année, nos remarques concernent la forme plutôt que le fond. Le groupe Val Terbi Ensemble considère en premier lieu que la transmission du budget aux élus du Conseil général est trop tardive. Cinq jours pour étudier le grand livre avant la séance de groupe et en tout 13 jours avant le plénum, cela ne permet pas une co-construction politique aisée, voire ne permet pas de co-construction du tout.

Cela étant, **M. Claude-Alain Chapatte** nous a confirmé que la transmission du budget au Conseil général pouvait être avancée sans que cela ne pose problème, de même lors de la présentation des comptes au début de l'été.

A titre personnel, je constate que les jetons de présence et autres vacations de l'ensemble des autorités seront soumis à une compensation du renchérissement. Mais surtout, je relève que l'ensemble des traitements de ces mêmes autorités, donc nous et vous, seront désormais soumis à la ponction salariale de 1,9% qui découle mécaniquement du plan équilibre cantonal. Je cite le Conseil communal « par mesure d'équité envers le personnel communal ».

Chacun se souvient du long débat qui avait eu lieu ici-même il y a pile un an. Une presque moitié du Conseil général y avait dénoncé une ponction injuste de 1.9% sur le traitement du personnel communal sans que les autorités soient touchées. Cette presque minorité avait pointé avec véhémence cette inégalité de traitement entre autres points litigieux. Je constate que le Conseil communal, contre l'avis du Conseil

général, du coup, a donc réalisé la deuxième partie de la motion qui avait été déposée en ce sens et qui avait été refusée de justesse. Même si c'est un nivellement par le bas, même s'il a fallu un an pour se rendre à l'évidence, on ne peut que se réjouir du bon sens et de la clairvoyance de notre exécutif sur ce point précis.

Le groupe Val Terbi Ensemble vous invite donc à accepter le budget et les points qui y sont liés ».

M. le Président scrute l'assemblée et comme il n'y a plus de questions, il propose de voter.

Décision :

Par des votes successifs, à main levée, **le Conseil général approuve :**

A l'unanimité, la liste des investissements 2025 et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement ;

A l'unanimité, la quotité d'impôt à 2,2 et les taxes communales 2025 ;

A l'unanimité, le budget de fonctionnement 2025 ;

A l'unanimité, les budgets bourgeois 2025 ;

8. Nomination d'un membre à la commission de l'urbanisme

M. Eric Schaller informe qu'une seule personne s'est portée candidate pour ce poste. Il invite **M. Patrick Cerf** à présenter la candidate :

Mme Sabahate Kërqeli, née le 28 mai 1990 est mariée à Florim Kërqeli, indépendant. Ensemble ils ont deux enfants, Elena et Evan. Installés dans notre commune depuis juin 2021, ils habitaient avant à Courrendlin, commune d'origine de Mme Kërqeli et dans laquelle elle a effectué toute sa scolarité obligatoire.

Juriste de formation, Mme Kërqeli a effectué deux années de stage d'avocat dans la région avant de travailler en qualité de collaboratrice scientifique au Service des infrastructures (SIN), pour ensuite être engagée au Service du développement territorial (SDT). Depuis 2018, elle y occupe un poste de collaboratrice scientifique, responsable des constructions hors zone à bâtir.

A titre d'activité accessoire, Mme Sabahate Kërqeli est interprète en langue albanaise, spécifiquement pour les autorités de poursuites pénales.

Devenir membre de la commission rurale, de l'urbanisme, des constructions et bâtiments publics serait pour elle, d'une part l'occasion de participer activement à la vie de notre commune et d'autre part l'occasion d'aller à la rencontre de nos concitoyennes et concitoyens.

Sa formation de juriste et son expérience professionnelle acquise seront des atouts qui pourront profiter à notre commune. A l'aise dans le traitement des dossiers de permis de construire et avec les questions liées à l'aménagement du territoire elle saura sans nul doute être de bon conseil.

Aux fins de respecter la réglementation relative aux employés de l'Etat, elle ne pourra pas préavisier les dossiers de permis de construire pour les projets situés en dehors de la zone à bâtir, qui ne sont pas conformes à l'affectation de la zone, soit les projets nécessitant une dérogation au sens de l'article 24 LAT. Comme il s'agit, par nature, de décisions exceptionnelles, les cas pour lesquels elle aura l'obligation de se retirer devraient concerner qu'une petite partie des dossiers de permis ».

Comme aucune autre personne ne s'annonce pour ce poste laissé vacant par M. Emmanuel Bögli, **M. le Président** propose de voter.

Décision :

Par un vote à main levée, **par 20 OUI et 2 abstentions, Mme Sabahate KËRQELI est nommée à la commission de rurale de l'urbanisme, des constructions et des bâtiments publics.**

9. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de Mme Brusatin Gabrielle de Vicques

Pour ce point, M. **Claude-Alain Chapatte** s'avance à la tribune :

« Mme Gabrielle Brusatin a déposé sa candidature pour l'obtention de l'indigénat au sein de notre commune où elle réside depuis octobre 1996. Née en 1954 à Olten SO, elle est actuellement originaire de Wisen SO. Être reconnue comme indigène lui permettrait de renforcer son sentiment d'appartenance à la Commune de Val Terbi à laquelle elle est très attachée.

Le Conseil communal a estimé que les motifs personnels que Mme Brusatin a fait valoir sont suffisants et a préavisé favorablement la demande. Selon le tarif des émoluments en vigueur, la somme de 500 frs plus les frais administratifs seront perçus pour le traitement du dossier.

Si vous acceptez ce soir sa requête, le dossier sera ensuite transmis à l'État civil du Canton du Jura afin que le Gouvernement statue quant à lui sur l'octroi du droit de cité cantonal ».

Décision :

Par 21 OUI et 1 abstention, le Conseil général octroie le droit de cité communal à Mme Gabrielle BRUSATIN.

Nous la félicitons et lui souhaitons beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans notre commune.

10. Communications

10.1 Constitution d'une réserve forestière à Sonnenberg, Vermes

M. Michel Arnoux gagne la tribune pour informer de la manière suivante :

« La bourgeoisie de Vermes, réunie en assemblée plénière le 5 novembre dernier, a avalisé sans opposition la création d'une réserve forestière au lieu-dit La Sonnenberg. Située au sud du village, cette forêt d'un peu moins de 17 hectares est rendue très difficile d'accès par les barres rocheuses et la pente soutenue. A cause de cette topologie, l'exploitation forestière est compliquée, coûteuse et souvent même dangereuse pour les bûcherons qui opèrent sur la zone. Les interventions des forestiers se limitent actuellement aux coupes de sécurité le long des berges de la rivière et en bordure des rares chemins qui

parcourent cette forêt. En concertation avec les offices cantonaux concernés, les gardes-forestiers du triage du Val-Terbi ont donc proposé à la commission bourgeoisie de “sanctuariser” cette forêt. Ce faisant, la bourgeoisie renonce à toute intervention sur la zone délimitée pour une durée de 50 ans. Compte tenu des pertes d’exploitation, l’Etat versera un montant compensatoire forfaitaire de 16'900 frs, calculé en fonction de la durée de protection, de la productivité et de l’âge de la forêt.

L’aspect financier reste toutefois marginal dans le processus de protection. L’objectif prioritaire est de favoriser la biodiversité à grande échelle en délivrant la forêt de la pression humaine partout où c’est possible, dans un contexte de réchauffement climatique dont l’impact est d’ores et déjà bien visible dans nos forêts jurassiennes. Rassurons toutefois les champignonneurs : ils pourront toujours s’adonner à leur passion sur les pentes de La Sonnenberg ».

10.2 Projet de remaniement parcellaire à Vermes

Pour cette deuxième information, **M. Christophe Fleury** rejoint la tribune :

« Le service de l’économie rural a été interpellé par le monde agricole de Vermes concernant un éventuel projet de remaniement parcellaire sur le territoire de cette localité.

A cet effet, une rencontre a eu lieu le 29 octobre dernier entre le canton et les membres du Conseil communal afin de présenter les avantages et les inconvénients d’un tel projet au niveau communal.

Les objectifs sont nombreux. On peut citer la rationalisation du travail agricole donc, par la même, les coûts de production, l’amélioration de l’accès aux parcelles, le regroupement des parcelles afin de créer de plus grandes surfaces à cultiver donc la diminution du trafic agricole.

Pour la commune, les avantages sont principalement la réfection des chemins et la revitalisation des cours d’eau. Un taux de subventionnement de 75 % peut être espéré.

Convaincu, le Conseil communal a décidé de lancer le projet sous réserve de l’adhésion des agriculteurs. La commission bourgeoise de Vermes a également émis un avis favorable. Une séance d’informations s’est tenue le 26 novembre dernier en présence de 11 agriculteurs de Vermes sur 17. Les avis exprimés sont plutôt positifs, le Conseil communal a donc décidé de lancer l’étude de l’avant-projet qui définira en détails le périmètre, les contraintes fédérales et cantonales, les taux de subventionnement, etc...

Un groupe de travail comprenant les représentants du Conseil communal, de la bourgeoisie et des agriculteurs sera mis sur pieds afin d’accompagner le bureau mandaté pour élaborer l’avant-projet de remaniement qui sera ensuite présenté à l’ensemble des propriétaires.

Le Conseil général sera appelé à se prononcer en temps voulu sur le projet et le subventionnement communal ».

11. Constitution du Bureau 2025

Il s’agit pour ce dernier point de constituer le Bureau du Conseil général pour la nouvelle année. La coutume veut que le Président quitte le Bureau et laisse entrer une nouvelle personne. **Mme Gabrielle Maître-Brusatin** est donc appelée à prendre la présidence en 2025. **M. Patrick Cerf** s’avance à la tribune pour la présentation :

« Gabrielle est née le 27 avril 1981 et est originaire, comme son nom ne l'indique pas, de Küssnacht (am Righi, SZ). Comme son nom l'indique, elle est de nationalité Suisse et Italienne (papa Italien 1ère génération et maman suisse/Italienne 2^{ème} génération). Elle a aussi un frère plus jeune de 4 ans.

Au niveau professionnel, Gabrielle a obtenu son diplôme d'infirmière en 2002 à l'ESIJ, devenu depuis HE-ARC Santé. Elle a travaillé principalement dans des services de médecine ainsi qu'en EMS et aux soins à domicile à travers le canton du Jura, à Moutier et au CHUV à Lausanne en début de carrière.

Gabrielle est mariée à Jean-Baptiste Maître depuis 2015. Elle est maman de deux enfants : Eloïse et Bastian.

C'est à cause d'un syndrome rare dont elle est atteinte, celui d'Ehlers Danlos, que Gabrielle a dû se résoudre à quitter son métier. Depuis elle est une mère au foyer attentionnée. Malgré tout, le besoin d'échange avec les gens se faisant particulièrement ressentir et ayant une affinité avec l'humain et l'aide que l'on peut apporter en situation de détresse et/ou de besoin, elle a décidé en accord avec Jean-Baptiste de devenir famille d'accueil de réfugiés ukrainiens au printemps 2022. A la suite de quoi l'opportunité de s'investir pour la vie villageoise et communale s'est présentée. Elle a donc fait l'excellent choix de rejoindre le groupe Val Terbi Ensemble. D'emblée elle a été élue au poste de conseillère générale pour la législature en cours.

Les injustices sociales rencontrées à travers sa profession ainsi que la compréhension aigüe que dans le monde, nous n'avons pas tous la chance de pouvoir participer au processus politique et décisionnel, comme dans notre pays, l'ont menée à se dire qu'elle pourrait essayer, à sa hauteur, de participer aux choix politiques locaux. Dans la lancée, Gabrielle s'est proposée pour intégrer le Bureau du Conseil général afin aussi de mieux comprendre les enjeux en amont et en aval des séances et des décisions de notre législatif. Parallèlement, Gabrielle est membre de la commission du cercle scolaire primaire de Val Terbi.

Sur son temps libre, hormis des activités comme le crochet, le tricot, la fabrication de savons et cosmétiques artisanaux, elle fait partie d'un groupe de personnes qui souhaitent créer une association suisse qui vienne en aide aux victimes de harcèlement numérique. Les démarches sont en cours.

Au groupe Val Terbi Ensemble, Gabrielle est une collègue engagée, précieuse et altruiste. Son indignation face aux injustices rencontrées ici ou là ne se transforme jamais en colère mais en propositions concrètes et en arguments. Sa hauteur de vue, son indépendance, sa sincérité, sa résilience et son absence totale de rancune font d'elle une belle et bonne personne promise, je l'espère, à une longue carrière politique.

Que de bonnes raisons vous en conviendrez chères et chers collègues pour plébisciter **Mme Gabrielle Maître-Brusatin** au poste de première citoyenne de notre commune !

Profitant de la tribune, **M. Patrick Cerf** invite aussi à soutenir son collègue M. Damien Voisard qui est proposé pour devenir 1^{er} scrutateur.

« Domicilié à Vicques, âgé de 47ans, ingénieur HES en automation chez Schaublin Machines SA à Bévillard, il vit en couple et a un enfant. Damien siège au Conseil général depuis 2018. Il préside de main de maitre la très influente commission bâtiments et énergies. Autant dire qu'on voit ce qu'il fait !

Il est encore passionné de VTT, de musique, et de tout ce qui touche aux domaines techniques, on s'en serait douté.

Merci donc de lui accorder votre confiance ».

Mme Floriane Beuret propose ensuite, pour son groupe Le Centre, la candidature de M. Eric Lachat pour intégrer le Bureau.

Scrutant la salle et constatant que la parole n'est plus demandée, **M. le Président** passe au vote.

Sur proposition du Bureau du Conseil général, les personnes suivantes sont élues à l'unanimité et par acclamation :

Présidence

Mme Gabrielle Maître-Brusatin de Vicques.

1ère vice-présidence

Mme Laura Frund de Vicques.

2e vice-présidence

Mme Floriane Beuret de Corban.

1^{er} scrutateur

M. Damien Voisard de Vicques.

2^{ème} scrutateur

M. Eric Lachat de Corban rejoint le Bureau.

M. Eric Schaller, au terme de son année de présidence, tient à exprimer ces quelques mots :

« Nous voilà déjà au terme de cette année 2024. Elle est passée très vite : L'agenda du Conseil général a été relativement modeste avec seulement 3 séances. A chaque fois, vous avez répondu présents, avec en moyenne de 21.75 sur 23. Cela démontre que nous prenons notre fonction au sérieux et à cœur. Bravo à tous.

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous cette année, et d'avoir eu l'honneur de vous représenter à quelques occasions. Sur le plan communal et politique, l'année s'est bien déroulée. Il faut relever le bon travail du Conseil communal qui gère la commune avec la rigueur nécessaire tout en investissant dans des projets qui nous permettrons d'économiser à l'avenir.

Cette rigueur, parfois impopulaire, a le mérite de nous permettre de nous projeter dans des années plus incertaines avec une situation financière saine, ce qui ne semble pas être une évidence. Un merci particulier aussi à nos employés, qui sont fidèles et effectuent un travail conséquent.

2024 aura aussi été une année de transition économique. Nous sommes passé d'une haute conjoncture durant laquelle l'approvisionnement de certaines fournitures en 2023 était devenu compliqué, à un brutal coup de frein de l'activité économique cette année. Beaucoup de nos concitoyens sont déjà touchés par le chômage et cette situation, qui risque de perdurer encore, aura également des répercussions sur nos collectivités.

Dans ce marasme, notre petite région du Jura va devoir mettre en valeur ses arguments : Son dynamisme, son savoir-faire et sa passion pour l'innovation et le travail de qualité, qui sont, à mes yeux presque inégalés. Ayons donc confiance en l'avenir. Nous vivons dans un beau pays, un beau canton et une jolie commune !

Assez parlé ! L'avenir pour le Conseil général c'est une nouvelle Présidente. Je vous prie donc d'accueillir Gabrielle avec un tonnerre d'applaudissement et vous remercie pour votre attention ».

Mme Gabrielle Maître-Brusatin s'avance à la tribune pour sa première prise de parole en tant que Présidente :

« Monsieur le Président sortant, Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers représentants des médias, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de commencer par une petite confidence : quand j'ai envisagé cette élection comme Présidente, ma première pensée a été : « Et si je trébuche sur les mots ? » Alors, si jamais cela arrive, considérez que c'est pour marquer mon entrée dans la fonction avec style !

Plus sérieusement, je tiens à vous exprimer mon émotion et mes remerciements pour la confiance que vous me témoignez et j'espère en être à la hauteur. Être élue Présidente de notre Conseil général est une fierté et un immense défi.

Comme vous le savez, je suis novice en politique. Je suis plutôt tombée dedans par mariage, mais je crois profondément que chacune et chacun, avec sa sensibilité et son engagement, peut contribuer à construire un avenir meilleur pour notre commune et ses habitants.

Être seulement la deuxième femme à occuper cette fonction, après Mme Madeleine Brêchet il y a 12 ans, donne à cette élection une portée symbolique particulière. Je ne peux m'empêcher de penser à toutes les femmes qui œuvrent aujourd'hui pour prendre leur juste place dans la vie politique. Ici et surtout ailleurs dans le monde, notamment là où on leur laisse à peine le droit de s'exprimer.

Si chez nous les choses évoluent, il reste encore du chemin à parcourir. Je me réjouis que cette dynamique continue à Val Terbi. Voir Laura et Floriane, nos vice-présidentes, prêtes à me succéder est une source de satisfaction. J'espère que ces exemples pourront encourager d'autres femmes à franchir le pas, à s'engager pour leur commune et leur canton. Et comme le disait un de mes anciens professeurs : « Ici il n'y a pas d'homme, il n'y a pas de femme, il n'y a que des cerveaux. »

Encore mes félicitations sincères à Laura et Floriane, ainsi qu'à Damien et Eric, nos scrutateurs. Avec vous, je me sens bien entourée pour cette année 2025. Merci aussi à notre secrétaire Sylvie pour son dévouement et son professionnalisme si précieux.

Je tiens également à remercier ceux qui œuvrent au bon fonctionnement de notre commune : le Conseil communal, la secrétaire communale, l'administratrice des finances et tout le personnel de Val Terbi. Leur travail au quotidien est essentiel et doit être salué et respecté.

Un mot chaleureux aussi pour la délégation de Saignelégier, présente aujourd'hui. Votre visite montre combien il est enrichissant de partager nos expériences. Puissent nos échanges vous être utiles !

Travailler ensemble. Voilà ce qui guidera ma présidence. Je crois profondément que notre Conseil général a trouvé ses marques mais on peut toujours en améliorer le fonctionnement. Ce doit être un lieu de dialogue constructif, serein et respectueux dans les débats. Cela passe donc par une circulation claire et équitable des informations à travers les différents groupes. Avec une bonne préparation et des débats de qualité, nous pouvons prendre des décisions éclairées et efficaces.

Un Conseil général a pour avantage, par rapport à une assemblée communale, que ses membres peuvent être informés en amont, suivre l'évolution des dossiers, formuler et discuter des propositions d'amendement au préalable et peuvent ainsi avoir des débats mieux préparés et de fond. Et ceci bien sûr dans un échange constructif avec l'exécutif. Cet avantage n'est parfois pas suffisamment utilisé à mes yeux.

Je me permets de saluer ici la position de notre maire sur le projet de relance des fusions de communes dans le district de Delémont. A Val Terbi nous savons combien l'union des forces est une richesse. En regroupant nos efforts, nous avons relevé des défis importants, et je suis convaincue que cette voie est prometteuse pour notre avenir et nécessaire à redynamiser notre canton.

Enfin, je ne peux conclure sans évoquer un événement historique : l'arrivée de Moutier dans la grande famille jurassienne. Etant née et ayant grandi en Prévôté, je ressens une immense fierté. Ce moment est bien plus qu'un fait politique : c'est une chance de bâtir un avenir collectif solide et ambitieux.

Merci encore à chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement. Un merci particulier et des félicitations à notre président M. Eric Schaller qui a su conduire nos débats avec intelligence et rigueur.

Je vous souhaite de belles Fêtes de fin d'année, un joyeux Noël, et une année 2025 pleine de réussite.

Et pour terminer, je vous laisse avec cette idée : la politique n'est pas l'affaire d'un ou d'une seule. C'est un élan collectif, une œuvre commune. Ensemble, nous sommes plus forts. Ensemble, nous pouvons tout.

Merci de votre attention ».

M. le Président scrute la salle et constate que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et que la parole n'est plus demandée. Il remercie les personnes présentes pour leur engagement tout au long de l'année et leur propose de partager le verre de l'amitié afin de clôturer de manière conviviale cette année 2024.

La séance est levée à 20h45

Vicques, le 10 décembre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Eric Schaller
Président

Sylvie Koller
Secrétaire